

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Rakil

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les professionnels
Utilisation de la substance/mélange : Rodenticide TP14
Fonction ou catégorie d'utilisation : BIOCIDES
N° D'autorisation de mise sur le marché : FR-2014-0095
N° UFI : KF77-K284-J004-11QM

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

EDIALUX FRANCE sarl
Z.A. Macon Est
01750 Replonges - FRANCE
T +33 3 85 31 89 10 - F +33 3 85 31 89 11 (Horaires d'ouverture: semaine 8h30 - 12h30 et 13h 30 - 17h00, week-end et fériés fermé)
info@edialux.fr - www.edialux.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Institut National de Recherche sur la Sécurité		+33 1 45 42 59 59	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B H360D
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1 H372
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

Bromadialone

Mentions de danger (CLP) :

H360D - Peut nuire au fœtus.

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (CLP) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Bromadialone	(N° CAS) 28772-56-7 (N° CE) 249-205-9 (N° Index) 607-716-00-8	≥ 0,005	Repr. 1B, H360D Acute Tox. 1 (Inhalation), H330 Acute Tox. 1 (Dermal), H310 Acute Tox. 1 (Oral), H300 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)
Benzoate de dénatonium	(N° CAS) 3734-33-6 (N° CE) 223-095-2	>= 0,001	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412

RAKIL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Bromadialone	(N° CAS) 28772-56-7 (N° CE) 249-205-9 (N° Index) 607-716-00-8	(0,0005 ≤ C < 0,005) STOT RE 2, H373 (0,003 ≤ C ≤ 100) Repr. 1B, H360D (0,005 ≤ C ≤ 100) STOT RE 1, H372

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Pas de dangers requérant des mesures spéciales de premiers secours. Air frais, repos. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'oeil non atteint. porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Consulter le Centre Antipoisons pour savoir si la prise d'une suspension de charbon de bois dans l'eau est indiquée. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucune en utilisation normale.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucune en utilisation normale.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucune en utilisation normale.
Symptômes/effets après ingestion	: En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Administration d'antidote (vit K1) sous contrôle médical. Cas graves: transfusion sanguine. Si empoisonnement suspecté, déterminer le Temps de ProThombine jusqu'à 48 H après l'exposition. Si élevé, administrer de la vit K1, 10-20 mg (0,25 mg/kg).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Tous les agents d'extinction sont utilisables.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Combustible.
-------------------	----------------

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Evacuer et restreindre l'accès.
Protection en cas d'incendie	: Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipeement de protection	: Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
---------------------------	---

6.1.2. Pour les secouristes

Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine, hermétiquement clos.
A conserver dans un endroit sec, frais et ventilé.
Conserver hors de la portée des enfants
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux
Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Valeurs limites d'exposition DNEL : Pas d'information disponible :

Valeurs limites d'exposition PNEC
Bromadiolone - CAS: 28772-56-7
Cible: Eau douce - valeur: 3.8E-4 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 1.33 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.83 mg/kg
Cible: Sol - valeur: 0.099 mg/kg

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Les professionnels doivent porter des gants obligatoirement. Gants imperméables conformes à la norme NF EN374.
Se laver les mains ou les zones exposées après utilisation du produit. Ne pas utiliser de solvants ou diluants.

Protection oculaire:

En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de travail normaux. Porter des vêtements de travail régulièrement lavés.

Protection des voies respiratoires:

Ne pas respirer les poussières
Porter un équipement respiratoire approprié : masque anti-poussières (Type P3 – FFP3) au minimum.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non ciblés.
Éviter le rejet dans l'environnement
Ne pas rejeter dans les cours d'eau et les égouts
Placer les appâts en zones non submersibles et à l'abri des intempéries.
Dangereux pour la faune.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Grains (avoine).
Couleur	: Bleu
Odeur	: Céréales
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: > 387 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.396 à env 20°C
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes (oxydes de carbone)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: DL50 (rat) > 2000 mg/kg pc
Toxicité aiguë (cutanée)	: DL50 (rat) > 2000 mg/kg pc
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Pas de données
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non irritant (lapin)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: légèrement irritant (lapin)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non sensibilisant (cobaye)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire au fœtus. Reprotoxique (catégorie 1)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Bromadialone (28772-56-7)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Toxicité aiguë DL50 voie orale	Rat : = 1.31 mg/Kg - Source: Product Assessment Report - Remarques: male and female rats combined) 95% confidence limits 1.17 to 1.49 mg/kg bw/d
Toxicité aiguë DL50 voie cutanée	Lapin : = 23.31 mg/Kg - Source: Product Assessment Report - Remarques: male and female rabbits combined Rat : = 1.71 mg/Kg - Source: Product Assessment Report - Remarques: male and female rats combined

Toxicité aiguë DL50 voie inhalation	Rat : = 0.43 µg/L - Source: Product Assessment Report - Remarques: males and females combined
Toxicité pour la reproduction LOAEL voie orale	Lapin : = 2 µg/kg bw/d - Source: Product Assessment Report - Remarques: Maternal toxicity Lapin : = 4 µg/kg bw/d - Source: Product Assessment report - Remarques: Developmental toxicity

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Bromadiolone (source Agritox)

Toxicité vis-à-vis des poissons : CL50 (96h) = 8 mg/L (semi-statique, Oncorhynchus mykiss).
Invertébrés aquatiques : CE50 (48h) = 2 mg/L (dynamique, Daphnia magna) .
Plantes aquatiques : CEB50 = 0.017 mg/L (taux de biomasse, Desmodesmus subspicatus)

Denatonium benzoate :

Poissons LC50 (96h) : >1000mg/L
LC50 (crevettes)(96h) : >400mg/L
Daphnia magna EC50 (48h): 13mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O)

Bromadiolone:

La bromadiolone n'est pas facilement biodégradable (source de l'information : union européenne)

Denatonium benzoate:

Dans l'eau : Dégradation abiotique de 10% après 30 jours à 25°C à toutes les valeurs de pH.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants

Bromadiolone: logPow = 4.07 (pH 7) (source de l'info : Europe, DAR mars 2008)

Denatonium benzoate: LogPow=0,9

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Bromadiolone : adsorption

La bromadiolone est considérée comme légèrement à non mobile dans le sol. (source : Europe, AR, dec 2010)

Denatonium benzoate : Pas de données.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Bromadiolone : considérée comme persistant et toxique, et bien qu'il y avait une certaine incertitude en ce qui concerne le critère de bioaccumulation ils ont finalement conclu que la bromadiolone a le potentiel de bioaccumulation. (RAC, evaluation of environmental hazards, adopté le 14 mars 2014)

Denatonium benzoate: Pas de données.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

.Déchets / produits non utilisés :

Ne pas se débarrasser du produit biocide dans l'évier, les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement. Ne jamais nettoyer les boîtes ou stations d'appâts à l'eau.

Détruire le produit comme un déchet dangereux via une collecte spécifique.

Emballages souillés :

Détruire selon les réglementations en vigueur comme un déchet industriel dangereux. Eliminer les produits et les emballages vides via une collecte spécifique. Ne pas réutiliser l'emballage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

Code de référence	Applicable sur
30.	Bromadialone

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

AMM FR-2014-0095

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 1 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 1
Acute Tox. 1 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 1
Acute Tox. 1 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 1
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables